

CLASSEMENT DES PAYS 2024 – À COMPTER DU 25 JUILLET 2024

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre ne préjugent en rien du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Pays		Catégorie pays pour les dépenses locales	Sujet à la méthodologie des classifications des risques-pays?	Éligibilité à l'aide liée	Niveau de concessionnalité minimum
Nom	ISO				
Afghanistan	AFG	II	oui	éligible	50%
Afrique du Sud	ZAF	II	oui	inéligible	--
Albanie	ALB	II	oui	inéligible	--
Algérie	DZA	II	oui	éligible	35%
Allemagne	DEU	I	non	inéligible	--
Andorre	AND	II	non	inéligible	--
Angola	AGO	II	oui	éligible	50%
Antigua-et-Barbuda	ATG	II	oui	inéligible	--
Arabie saoudite	SAU	II	oui	inéligible	--
Argentine	ARG	II	oui	inéligible	--
Arménie	ARM	II	oui	inéligible	--
Aruba	ABW	II	oui	inéligible	--
Australie	AUS	I	non	inéligible	--
Autriche	AUT	I	non	inéligible	--
Azerbaïdjan	AZE	II	oui	inéligible	--
Bahamas	BHS	II	oui	inéligible	--
Bahreïn	BHR	II	oui	inéligible	--
Bangladesh	BGD	II	oui	éligible	50%
Barbade	BRB	II	oui	inéligible	--
Bélarus	BLR	II	oui	inéligible	--
Belgique	BEL	I	non	inéligible	--
Belize	BLZ	II	oui	inéligible	--
Bénin	BEN	II	oui	éligible	50%
Bhoutan	BTN	II	oui	éligible	35%
Bolivie	BOL	II	oui	éligible	35%



CLASSEMENT DES PAYS 2024 – À COMPTER DU 25 JUILLET 2024

Pays		Catégorie pays pour les dépenses locales	Sujet à la méthodologie des classifications des risques-pays?	Éligibilité à l'aide liée	Niveau de concessionnalité minimum
Nom	ISO				
Bosnie-Herzégovine	BIH	II	oui	inéligible	--
Botswana	BWA	II	oui	inéligible	--
Brésil	BRA	II	oui	inéligible	--
Brunei Darussalam	BRN	II	oui	inéligible	--
Bulgarie	BGR	II	oui	inéligible	--
Burkina Faso	BFA	II	oui	éligible	50%
Burundi	BDI	II	oui	éligible	50%
Cabo Verde	CPV	II	oui	éligible	35%
Cambodge	KHM	II	oui	éligible	50%
Cameroun	CMR	II	oui	éligible	35%
Canada	CAN	I	non	inéligible	--
Chili	CHL	I	non	inéligible	--
Chine (République populaire de)	CHN	II	oui	inéligible	--
Chypre	CYP	II	non	inéligible	--
Cisjordanie et bande de Gaza	PSE	II	oui	éligible	35%
Colombie	COL	II	oui	inéligible	--
Comores	COM	II	oui	éligible	50%
Congo	COG	II	oui	éligible	35%
Corée	KOR	I	non	inéligible	--
Costa Rica	CRI	II	oui	inéligible	--
Côte d'Ivoire	CIV	II	oui	éligible	35%
Croatie	HRV	II	non	inéligible	--
Cuba	CUB	II	oui	inéligible	--
Curaçao	CUW	II	oui	inéligible	--
Danemark	DNK	I	non	inéligible	--
Djibouti	DJI	II	oui	éligible	50%
Dominique	DMA	II	oui	inéligible	--



CLASSEMENT DES PAYS 2024 – À COMPTER DU 25 JUILLET 2024

Pays		Catégorie pays pour les dépenses locales	Sujet à la méthodologie des classifications des risques-pays?	Éligibilité à l'aide liée	Niveau de concessionnalité minimum
Nom	ISO				
Égypte	EGY	II	oui	éligible	35%
El Salvador	SLV	II	oui	inéligible	--
Émirats arabes unis	ARE	II	oui	inéligible	--
Équateur	ECU	II	oui	inéligible	--
Érythrée	ERI	II	oui	éligible	50%
Espagne	ESP	I	non	inéligible	--
Estonie	EST	I	non	inéligible	--
Eswatini	SWZ	II	oui	éligible	35%
États-Unis	USA	I	non	inéligible	--
Éthiopie	ETH	II	oui	éligible	50%
Fidji	FJI	II	oui	inéligible	--
Finlande	FIN	I	non	inéligible	--
France	FRA	I	non	inéligible	--
Gabon	GAB	II	oui	inéligible	--
Gambie	GMB	II	oui	éligible	50%
Géorgie	GEO	II	oui	inéligible	--
Ghana	GHA	II	oui	éligible	35%
Grèce	GRC	I	non	inéligible	--
Grenade	GRD	II	oui	inéligible	--
Guatemala	GTM	II	oui	inéligible	--
Guinée	GIN	II	oui	éligible	50%
Guinée équatoriale	GNQ	II	oui	inéligible	--
Guinée-Bissau	GNB	II	oui	éligible	50%
Guyana	GUY	II	oui	inéligible	--
Haïti	HTI	II	oui	éligible	50%
Honduras	HND	II	oui	éligible	35%
Hong Kong (Chine)	HKG	II	oui	inéligible	--
Hongrie	HUN	I	non	inéligible	--



CLASSEMENT DES PAYS 2024 – À COMPTER DU 25 JUILLET 2024

Pays		Catégorie pays pour les dépenses locales	Sujet à la méthodologie des classifications des risques-pays?	Éligibilité à l'aide liée	Niveau de concessionnalité minimum
Nom	ISO				
Îles Marshall	MHL	II	oui	inéligible	--
Îles Salomon	SLB	II	oui	éligible	50%
Inde	IND	II	oui	éligible	35%
Indonésie	IDN	II	oui	inéligible	--
Iran	IRN	II	oui	éligible	35%
Iraq	IRQ	II	oui	inéligible	--
Irlande	IRL	I	non	inéligible	--
Islande	ISL	I	non	inéligible	--
Israël	ISR	I	non	inéligible	--
Italie	ITA	I	non	inéligible	--
Jamaïque	JAM	II	oui	inéligible	--
Japon	JPN	I	non	inéligible	--
Jordanie	JOR	II	oui	éligible	35%
Kazakhstan	KAZ	II	oui	inéligible	--
Kenya	KEN	II	oui	éligible	35%
Kirghizistan	KGZ	II	oui	éligible	35%
Kiribati	KIR	II	oui	éligible	50%
Kosovo	XKV	II	oui	inéligible	--
Koweït	KWT	II	oui	inéligible	--
Lesotho	LSO	II	oui	éligible	50%
Lettonie	LVA	I	non	inéligible	--
Liban	LBN	II	oui	éligible	35%
Libéria	LBR	II	oui	éligible	50%
Libye	LBY	II	oui	inéligible	--
Liechtenstein	LIE	II	oui	inéligible	--
Lituanie	LTU	I	non	inéligible	--
Luxembourg	LUX	I	non	inéligible	--
Macao (Chine)	MAC	II	oui	inéligible	--



CLASSEMENT DES PAYS 2024 – À COMPTER DU 25 JUILLET 2024

Pays		Catégorie pays pour les dépenses locales	Sujet à la méthodologie des classifications des risques-pays?	Éligibilité à l'aide liée	Niveau de concessionnalité minimum
Nom	ISO				
Macédoine du Nord	MKD	II	oui	inéligible	--
Madagascar	MDG	II	oui	éligible	50%
Malaisie	MYS	II	oui	inéligible	--
Malawi	MWI	II	oui	éligible	50%
Maldives	MDV	II	oui	inéligible	--
Mali	MLI	II	oui	éligible	50%
Malte	MLT	II	non	inéligible	--
Maroc	MAR	II	oui	éligible	35%
Maurice	MUS	II	oui	inéligible	--
Mauritanie	MRT	II	oui	éligible	50%
Mexique	MEX	II	oui	inéligible	--
Micronésie	FSM	II	oui	éligible	35%
Moldova	MDA	II	oui	inéligible	--
Monaco	MCO	II	non	inéligible	--
Mongolie	MNG	II	oui	éligible	35%
Monténégro	MNE	II	oui	inéligible	--
Mozambique	MOZ	II	oui	éligible	50%
Myanmar	MMR	II	oui	éligible	50%
Namibie	NAM	II	oui	inéligible	--
Nauru	NRU	II	oui	inéligible	--
Népal	NPL	II	oui	éligible	50%
Nicaragua	NIC	II	oui	éligible	35%
Niger	NER	II	oui	éligible	50%
Nigéria	NGA	II	oui	éligible	35%
Norvège	NOR	I	non	inéligible	--
Nouvelle-Zélande	NZL	I	non	inéligible	--
Oman	OMN	II	oui	inéligible	--
Ouganda	UGA	II	oui	éligible	50%



CLASSEMENT DES PAYS 2024 – À COMPTER DU 25 JUILLET 2024

Pays		Catégorie pays pour les dépenses locales	Sujet à la méthodologie des classifications des risques-pays?	Éligibilité à l'aide liée	Niveau de concessionnalité minimum
Nom	ISO				
Ouzbékistan	UZB	II	oui	éligible	35%
Pakistan	PAK	II	oui	éligible	35%
Palaos	PLW	II	oui	inéligible	--
Panama	PAN	II	oui	inéligible	--
Papouasie-Nouvelle-Guinée	PNG	II	oui	éligible	35%
Paraguay	PRY	II	oui	inéligible	--
Pays-Bas	NLD	I	non	inéligible	--
Pérou	PER	II	oui	inéligible	--
Philippines	PHL	II	oui	éligible	35%
Pologne	POL	I	non	inéligible	--
Portugal	PRT	I	non	inéligible	--
Qatar	QAT	II	oui	inéligible	--
République arabe syrienne	SYR	II	oui	éligible	35%
République centrafricaine	CAF	II	oui	éligible	50%
République démocratique du Congo	COD	II	oui	éligible	50%
République démocratique populaire lao	LAO	II	oui	éligible	50%
République dominicaine	DOM	II	oui	inéligible	--
République populaire démocratique de Corée	PRK	II	oui	éligible	35%
République slovaque	SVK	I	non	inéligible	--
République tchèque	CZE	I	non	inéligible	--
Roumanie	ROU	II	oui	inéligible	--
Royaume-Uni	GBR	I	non	inéligible	--
Russie	RUS	II	oui	inéligible	--
Rwanda	RWA	II	oui	éligible	50%
Sainte-Lucie	LCA	II	oui	inéligible	--
Saint-Kitts-et-Nevis	KNA	II	oui	inéligible	--
Saint-Marin	SMR	II	non	inéligible	--



CLASSEMENT DES PAYS 2024 – À COMPTER DU 25 JUILLET 2024

Pays		Catégorie pays pour les dépenses locales	Sujet à la méthodologie des classifications des risques-pays?	Éligibilité à l'aide liée	Niveau de concessionnalité minimum
Nom	ISO				
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	VCT	II	oui	inéligible	--
Samoa	WSM	II	oui	éligible	35%
Sao Tomé-et-Principe	STP	II	oui	éligible	50%
Sénégal	SEN	II	oui	éligible	50%
Serbie	SRB	II	oui	inéligible	--
Seychelles	SYC	II	oui	inéligible	--
Sierra Leone	SLE	II	oui	éligible	50%
Singapour	SGP	II	oui	inéligible	--
Sint-Maarten	SXM	II	oui	inéligible	--
Slovénie	SVN	I	non	inéligible	--
Somalie	SOM	II	oui	éligible	50%
Soudan	SDN	II	oui	éligible	50%
Soudan du Sud	SSD	II	oui	éligible	50%
Sri Lanka	LKA	II	oui	éligible	35%
Suède	SWE	I	non	inéligible	--
Suisse	CHE	I	non	inéligible	--
Suriname	SUR	II	oui	inéligible	--
Tadjikistan	TJK	II	oui	éligible	35%
Taipei chinois	TWN	II	oui	inéligible	--
Tanzanie	TZA	II	oui	éligible	50%
Tchad	TCD	II	oui	éligible	50%
Thaïlande	THA	II	oui	inéligible	--
Timor-Leste	TLS	II	oui	éligible	50%
Togo	TGO	II	oui	éligible	50%
Tonga	TON	II	oui	inéligible	--
Trinité-et-Tobago	TTO	II	oui	inéligible	--
Tunisie	TUN	II	oui	éligible	35%
Türkiye	TUR	II	oui	inéligible	--



Pays		Catégorie pays pour les dépenses locales	Sujet à la méthodologie des classifications des risques-pays?	Éligibilité à l'aide liée	Niveau de concessionnalité minimum
Nom	ISO				
Turkménistan	TKM	II	oui	inéligible	--
Tuvalu	TUV	II	oui	éligible	50%
Ukraine	UKR	II	oui	éligible	35%
Uruguay	URY	II	oui	inéligible	--
Vanuatu	VUT	II	oui	éligible	35%
Venezuela	VEN	II	oui	inéligible	--
Viet Nam	VNM	II	oui	éligible	35%
Yémen	YEM	II	oui	éligible	50%
Zambie	ZMB	II	oui	éligible	50%
Zimbabwe	ZWE	II	oui	éligible	35%

NOTES DU TABLEAU DU CLASSEMENT DES PAYS

- *Note en bas de page de la Türkiye* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
- *Note en bas de page de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de la Commission européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.
- Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
- Kosovo : cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo. Le code 'XKV' est utilisé pour des raisons pratiques puisqu'il n'existe pas de code ISO officiel pour le Kosovo.



NOTES EXPLICATIVES

I) CLASSIFICATION DES PAYS AU TITRE DES DÉPENSES LOCALES

Conformément à l'**article 11** de l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (ci-après « Arrangement »), le montant maximal du soutien public pour les dépenses locales ne doit pas dépasser :

- pour les pays Catégorie I, 40% du montant du contrat d'exportation
- pour les pays Catégorie II, 50% du montant du contrat d'exportation.

Les pays de la Catégorie I sont les pays de l'OCDE à haut revenu (Définis par la Banque mondiale sur une base annuelle d'après le revenu national brut par habitant). Tous les autres pays entrent dans la catégorie II (cf. l'Article 10 de l'Arrangement pour plus d'informations sur les modalités et critères opérationnels).

SEUIL POUR LES PAYS À REVENU ÉLEVÉ

RNB par habitant de 2023	USD	14 005
RNB par habitant de 2022	USD	13 845
RNB par habitant de 2021	USD	13 205
RNB par habitant de 2020	USD	12 695

II) CLASSIFICATION DES PAYS EN LIEN AVEC LES TAUX DE PRIME MINIMUM

Conformément à l'**article 22** de l'Arrangement, les pays à haut revenu de l'OCDE et les pays à haut revenu de la zone euro ne sont pas soumis à la méthodologie de la classification des risques pays ; cela signifie que ces pays ne sont pas classés mais ils sont soumis aux disciplines des prix du marché visées à l'**article 21 c)** de l'Arrangement.

III) CLASSIFICATION DES PAYS EN LIEN AVEC L'AIDE LIÉE

A. Éligibilité Pays

Les Participants n'accordent pas de crédits d'aide liée aux pays dont le revenu national brut (RNB) par habitant, d'après les données de la Banque mondiale, excède la limite supérieure qui définit les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure pendant deux années consécutives (sauf si le niveau de concessionnalité est égal ou supérieur à 80 %) (cf. les **articles 32 et 35** de l'Arrangement).

SEUIL DES PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE

RNB par habitant de 2023	USD	4 516
RNB par habitant de 2022	USD	4 466
RNB par habitant de 2021	USD	4 256
RNB par habitant de 2020	USD	4 096

B. Niveau minimum de concessionnalité

L'aide liée doit avoir un niveau de concessionnalité d'au moins :

- 80% si le pays bénéficiaire n'est pas éligible à l'aide liée (cf. l'article 35)
- 50% si le pays bénéficiaire est un pays moins avancé (PMA) (cf. l'article 34)
- 35% si le pays bénéficiaire est un pays éligible à l'aide liée mais n'est pas un pays moins avancé (cf. l'article 34).

